

**CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE PAR ORDI33, APPLICABLES AU
1^{ER} JANVIER 2009 ET MODIFIABLES SANS PREAVIS**

Définitions :

On entend par « ORDI33 », ORDI33 – 19 Ter Route de Maison Rouge, 33370 Fargues Saint Hilaire – France. ORDI33 est une entreprise de services à domicile de Dépannage, d'Assistance, de Conseils, de Formation, et de toutes autres PRESTATIONS de services en relation avec les Nouvelles technologies et l'informatique.

On entend par « CLIENT » ou « VOUS » le bénéficiaire des PRESTATIONS ORDI33.

On entend par « PRESTATIONS » les services assurés par ORDI33 sur le lieu de résidence du CLIENT.

On entend par « PANNES », les problèmes de fonctionnement des équipements appartenant au CLIENT qui ne sont pas dus à un matériel défectueux pour quelles que raisons que ce soient, et seulement ceux qui sont dus aux usages ou aux conséquences des usages volontaires ou involontaires de ces équipements par le CLIENT.

1/ Application et conditions générales

Toutes les interventions techniques et les formations effectuées par la société ORDI33, sont réalisées aux présentes conditions générales de vente. Toute demande d'intervention de la part d'un CLIENT entraîne la validation et l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2/ Contenu des prestations

Les PRESTATIONS ORDI33 sont destinées à assister, conseiller, informer, former le CLIENT ou toutes autres personnes du même foyer; à aider à l'installation, la configuration des équipements appartenant au CLIENT; à aider à résoudre les PANNES de ces mêmes équipements. Les PRESTATIONS sont réalisées sur le lieu de résidence du CLIENT.

ORDI33 ne pourra assurer ses PRESTATIONS, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le CLIENT a expressément demandé une prestation de ORDI33 notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelles que raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du CLIENT.

ORDI33 peut immédiatement cesser d'assurer ses PRESTATIONS, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu de résidence du CLIENT risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il VOUS suspecte d'avoir modifié vos équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si VOUS ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession. Le cas échéant, la prestation sera entièrement due quel que soit le produit auquel VOUS auriez souscrit.

Le CLIENT reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le CLIENT prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité de ORDI33 en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée (voir 4/ Responsabilité).

De convention expresse entre les parties, ORDI33 n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats (voir 6/ Validité).

3/ Prix et modalités de paiement

Tous les tarifs sont stipulés TTC (toutes taxes comprises). Ils comprennent l'intervention au domicile du CLIENT. Le montant du déplacement est dû en complément de celui de l'intervention et est précisé sur le site à la page Tarifs. Toute heure commencée est due.

Toutes les factures sont payables au comptant et sans escompte à la fin de l'intervention.

Avant la mise en œuvre de toute prestation, ORDI33 se réserve le droit de demander à son CLIENT des garanties de solvabilité et de suspendre toute exécution en cas de réponse défavorable, sans qu'il puisse être réclamé de dommages et intérêts.

4/ Responsabilité

L'entreprise ORDI33 ne saurait être inquiétée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du CLIENT. L'emploi des matériels se fait sous la direction et le contrôle exclusifs du CLIENT.

Perte de données : la société ORDI33 ne saurait être tenue pour responsable de la perte de données. Il est de la responsabilité exclusive du CLIENT d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

L'intervention présuppose que le site est librement accessible et vide de tout encombrant. Il ne peut être demandé au technicien de déplacer un quelconque objet de valeur.

En aucun cas, un retard d'exécution ne peut entraîner la résiliation de la commande.

5/ Contestation

Seules les factures payées peuvent donner droit à contestation. Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la fin de la prestation. Passé ce délai, ORDI33 décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses PRESTATIONS.

Toute contestation sera de convention expresse de la compétence des tribunaux dont dépend le siège social d'ORDI33, sauf dispositions légales particulières.

6/ Validité

Notre intervention ne saurait en aucun cas être considérée comme valant acceptation d'une obligation de résultat. Toute commande ou demande d'intervention technique ferme et acceptée par le CLIENT implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions qui annulent toutes clauses et stipulations contraires, notamment sur la correspondance ou autre document du CLIENT, sauf dérogation spéciale et écrite d'ORDI33.

7/ Clause pénale

En cas de remise d'une créance impayée en recouvrement contentieux, après mise en demeure infructueuse par lettre recommandée, le débiteur s'engage à payer à titre de clause pénale et conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil, une majoration de 15% sur la totalité des sommes remises en recouvrement avec un minimum de 80 € H.T.

8/ Déduction Fiscale :

La société ORDI33 est agréée par l'Etat sous le numéro :

9/ Garantie

La garantie du matériel distribué et / ou installé par ORDI33 est celle accordée par les fournisseurs et fabricants. En la matière, les règles générales du droit sont applicables. Notre société se réserve le droit de refuser d'installer un produit n'étant pas un produit d'origine. Les garanties ne s'appliquent pas lorsque le produit n'est pas conforme à l'usage auquel il est destiné et/ou lorsque les conditions d'entretien et d'utilisation ne sont pas respectées.

Dans l'hypothèse d'un incident survenu avant le règlement libératoire, celui-ci ne pourrait servir à l'annulation de la commande ou à un retard de paiement.

10/ Confidentialité :

La société ORDI33 s'engage à ne divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès de par ses PRESTATIONS.

La société ORDI33 attire l'attention de ses CLIENTS sur la nécessité d'avoir des licences en cours de validité pour tout logiciel installé sur ses ordinateurs. ORDI33 n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

11/ Litiges :

Tout différend pouvant survenir entre le CLIENT et ORDI33 qui n'aurait pu être réglé à l'amiable relèvera de la compétence des Tribunaux du Siège social de ORDI33, et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Dispositions spécifiques

PRESTATION de réinstallation de logiciels ou périphériques

La société ORDI33 peut effectuer la réinstallation de systèmes d'exploitation, logiciels ou de pilotes de périphériques à la condition expresse que le CLIENT ait en sa possession les licences, disquettes ou cédéroms, documentation technique, ainsi que toute pièce prouvant la propriété de ces éléments.